

## VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 16 décembre 2025

**Membres en exercice :**

**8**

Date de la convocation: 11/12/2025

*seize décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ*

**Présents : 5**

**Présents :** Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Madame Frédérique LATOUR, Madame Dominique LIMOUZY, Monsieur Gilles ROBERT

**Pour: 5**

**Représentés:**

**Contre: 0**

**Excusés:**

**Abstentions: 0**

**Absents:** Monsieur Julien AUDIER -SORIA, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Joël MENE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 / 12 / 2025 et publié ou notifié

le 18/12/2025

**Secrétaire de séance:** Madame Rose Marie SORIA

### **Objet: Tarifs 2026 - Occupation Domaine Publics et Terrasses - DE\_081\_2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération DE\_035\_2025 du 24/03/2025 relatives aux tarifs pour l'occupation du domaine public pour l'année 2025

Considérant qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2026 les différents tarifs

Après avoir donné lecture des différents tarifs appliqués en 2025, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

- Pas d'augmentation pour les tarifs terrasse, location réduit et cave, tarif cimetière
- Parking privé petite caserne :
  - ne pas appliquer l'index Insee pour l'emplacement à 72€ au lieu de 68.12 € en raison de la pose future d'une barrière avec télécommande offerte
  - Fixation d'un tarif de 50€ pour le remplacement de la télécommande en cas de casse, vol ou perte.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs pour 2026 tels que définis ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions adéquates.

#### **TERRASSE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC :**

- 2 800 € la Terrasse (140 m<sup>2</sup>) CAFE LE CANIGOU
- 2 180 € la terrasse (109 m<sup>2</sup>) LE VAUBAN
- 6 080 € la Terrasse (304 m<sup>2</sup>) EURL VILALONGUA
- 420 € la Terrasse (21 m<sup>2</sup>) RESTAURANT LE VEGETARIEN

#### **LOCATION REDUIT ET CAVE :**

- 55 € annuel la terrasse occupée, par LES GRANDES CANALETTES
- 55 € annuel la cave occupée par M. SANTANACH, 64 rue Saint Jacques
- 169.40 € annuel la cave occupée par EURL VILALONGUA, place de l'église
- 165 € annuel la redevance pour l'occupation privative du domaine public concernant le Taxi

R

## **LOCATION PARKING (parking privé Petite Caserne), GARAGES (54 rue Saint Jean) réactualisation en fonction des indices INSEE :**

- 72 € à l'année l'emplacement parking privé petite caserne
- 50 € la télécommande (remplacement pour casse, vol ou perte)
- 444.16 € à l'année le garage dans garage double, 54 rue Saint Jean
- 707.46 € à l'année le garage simple, 54 rue saint jean
- 2 004.45 € à l'année le « garage des pompiers », place du Génie

### **CIMETIERE :**

- Terrain nu, concession cinquantenaire : 100 € le m<sup>2</sup>
- Caveau collectif en élévation, concession cinquantenaire : 1000 € le casier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



#### **voies et délais de recours :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**LE SECRETAIRE**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Lecroq".

Date de transmission de l'acte: 17/12/2025

Date de réception de l'AR: 17/12/2025

066-216602235-DE\_081\_2025-DE

AGEDI